

Compte-rendu du Conseil municipal du 10 décembre 2014

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27/10/2014.
2. Délibération : Travaux forêts.
3. Délibération : Vote des tarifs.
4. Délibération : Rénovation de 2 fontaines.
5. Délibération : Indemnité du percepteur.
6. Délibération : Décisions modificatives.
7. Délibération : Accueil de loisirs du mercredi après-midi.
8. Délibération : Proposition d'un nouveau blason.
9. Questions diverses.

Présents :

Nicolas Pacquot, Maire
Thierry Bonfils 1^{er} Adjoint
Marielle Ballay 2^{ème} Adjoint
Roger Coppi 3^{ème} Adjoint
Olivier Gazeaux
Thierry Dayt
Thierry Humbert
Yvelyne Bernardin
Christophe Dessenne
Anthony Fierobe
Claude Personneaux
Annick Quelled
Joël Trutt
Philippe Coulon

Absent excusé :

- Benoît Balland, pouvoir Olivier Gazeaux

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27/10/2014

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

2. Travaux forêt

L'ONF a réalisé un devis pour des travaux en forêt d'un montant de 21 597.20 €. Le Conseil Municipal a trouvé que la somme était trop importante et a demandé un devis à l'Entreprise ACROCIM de Colombier-Fontaine. Ce dernier s'élève à la somme de 16 772.80 € pour la même prestation, ce qui représente encore une grosse dépense. Des choix ont alors été faits pour ne retenir que les travaux vraiment indispensables, ce qui représente une dépense de 4 438.00 € pour ACROCIM contre 6 073.58 € pour IONF.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, décide de faire réaliser les travaux par l'Entreprise ACROCIM.

3. Vote des tarifs

Les tarifs applicables en 2015 sont les suivants :

- Atelier de distillation : 21.00 € / jour
- Broyeur, pressoir, pasteurisation : 15.00 € / ½ journée
25.00 € / jour
- Capsules : 0.03 € / capsule

Les tarifs ci-dessus sont doublés pour les **non résidents du village**.

- Forfait installation compteur d'eau dans le cas d'une habitation nouvelle :
 - . sans traversée de chaussée : 1 647.30 €
 - . avec traversée de chaussée : 2 101.20 €
- Forfait branchement assainissement dans le cas d'une habitation nouvelle :
 - . sans traversée de chaussée 1 647.30 €
 - . avec traversée de chaussée 2 101.20 €

Si les branchements eau et assainissement sont réunis dans la même tranchée, les forfaits sont les suivants :

- . - sans traversée de chaussée 2 473.50 €
- . - avec traversée de chaussée 3 162.00 €
- Location des compteurs d'eau : 12.00 € / an
- Eau : 1.50 € / m³
- Assainissement : 1.90 € / m³
- Taxe anti-pollution : 0.29 € / m³ + 0.155 € / m³
- Vente d'eau en gros (Ecot) : 0.5155 € / m³
- Logement 1 – 16 rue des Ecoles : 464.12 € / mois
- Logement 2 – 14 rue des Ecoles : 495.61 € / mois
- Logement 3 – 14 B rue des Ecoles : 177.31 € / mois
- Logement 4 – 8 rue des Ecoles : 545.18 € / mois
- Garage logement : 30.99 € / mois
- Atelier loué au SIVU : 1 700.00 € / an
- Carrières (partie louée à Ent. DROMARD) : 1 005.70 € / mois
- Carrières (partie louée à STODIS, ex-STOGAZ) : 1 709.70 € / mois
- Carrières (partie louée à CARDOT Georges) : 300.00 € / an
- Location du droit de chasse à l'ACCA : 100.00 € / an
- Droit de place aux forains : 0.25 € / m²

| | |
|--|-----------------------|
| • Location antenne Réseau Ferré de France : | 2 000.00 € / an |
| • Location de la prairie entourant la station de pompage | 406.08 € / an |
| • Columbarium trentenaire (ancien) : | 290.00 € |
| • Columbarium trentenaire (nouveau) : | 750.00 € |
| • Concession trentenaire adulte : | 98.00 € |
| • Concession trentenaire enfant : | 49.00 € |
| • Bois aux particuliers : | |
| . Accès facile : | 10.00 € / stère |
| . Accès difficile : | 5.00 € / stère |
| • Travaux en régie : | 35.00 € /heure |
| • Location de la mini pelle (aux communes du SIVU) : | |
| . à la journée | 181.56 € |
| . à la semaine | 156.06 €/journée |
| . à la demi-journée | 90.78 € |
| . à l'heure | 26.52 €/heure |
| • Dépôt de terre à l'ancienne décharge : | |
| . Forfait terrassement pour une nouvelle maison : | 500.00 € |
| . Travaux occasionnels : | 2.00 €/m ³ |
| • Tarif périscolaire : | |
| . Enfants Etouvans : | 2.55 €/heure |
| . Enfants extérieurs : | 3.40 €/heure |
| • Aide aux devoirs | |
| . Enfants Etouvans: | 1.00 € |
| . Enfants extérieurs: | 1.50 € |

Ces tarifs ont été votés à l'unanimité sauf le tarif d'assainissement, il a été approuvé à 10 voix pour, 2 abstentions et 3 voix contre.

En 2014, nous avons ponctionné près de 71.000 € sur notre budget communal pour garantir l'équilibre des budgets eau et assainissement. Sans ces 71.000 €, le vrai prix de l'eau serait de 5,68 € par m³, bien loin des 3,64 € facturés actuellement. Nous sommes en droit de nous interroger s'il est juste que le budget communal, alimenté en grande partie par nos impôts, serve à financer les factures d'eau des ménages : un ménage ne peut pas décider de payer plus ou moins d'impôts, mais il peut maîtriser en partie sa facture d'eau en limitant sa consommation. C'est pourquoi afin de minimiser la ponction dans le budget communal nous avons voté une augmentation de 20 cts sur la redevance d'assainissement.

4. Rénovation de 2 fontaines

Les différents devis sont parvenus trop tard à la mairie pour permettre à la commission de les étudier.

Ce point sera donc traité lors de la prochaine réunion de conseil.

5. Indemnité du percepteur

Le Percepteur nous a fait parvenir le montant de son indemnité pour 2014, soit 497.53 €.

Le Conseil Municipal a la possibilité de verser le montant ou de voter un pourcentage.

Monsieur le Maire a proposé de ne rien verser ou d'attribuer 20 % de cette indemnité.

Après délibération, le Conseil Municipal s'est prononcé comme suit :

- 0 % : 8 voix
- 20 % : 7 voix

Le Percepteur ne recevra donc pas d'indemnité d'Etouvans.

6. Décisions modificatives

Afin de procéder, entre autre, au règlement de la facture des travaux d'ingénierie de BEJ, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

- Prendre 12 000.00 € dans le compte 022 (dépenses imprévues) pour le compte 2315 (installations techniques)
- Prendre 207.00 € dans le compte 022 pour le compte 202 (frais documents d'urbanisme).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ces modifications.

7. Accueil de loisirs du mercredi après-midi

Seuls 1 à 4 enfants fréquentent le périscolaire le mercredi après-midi sur les 10 prévus.

En conséquence, la décision à été prise de supprimer l'accueil du mercredi après-midi. Cette possibilité a déjà été évoquée lors du dernier conseil d'école.

Après délibération, le Conseil Municipal, se prononce, par 13 voix pour et 2 voix contre la suppression du périscolaire le mercredi après-midi.

8. Proposition d'un nouveau blason

Le Conseil Municipal prend connaissance des travaux de documentation réalisés par Joël Trutt, à propos du blason d'Etouvans et de ses références historiques. D'abord motivés par la recherche d'une production numérique, ces travaux ont progressivement suggéré de moderniser, corriger et compléter le blason de 1999.

Plusieurs projets répondaient aux contraintes esthétiques et historiques fixées. L'un d'entre eux a été adopté à l'unanimité : il devient ainsi le blason officiel de la commune. Il a pour description en langage héraldique :

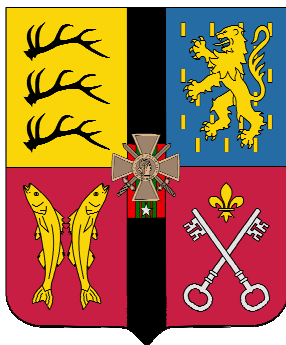
« Ecartelé au pal diminué de sable brochant sur la partition :

au 1 d'or à trois demi-ramures de cerf de sable posées en fasces ;

au 2 d'azur semé de billettes d'or au lion rampant du même ;

au 3 de gueules à deux bars adossés d'or ;

au 4 de gueules à deux clés d'argent en sautoir accompagnées en chef d'une fleur de lys d'or. »



Plusieurs points de détail ont ensuite été validés par le Conseil :

- suppression de la couronne murale (elle distinguait les blasons urbains mais elle a généralement été abandonnée par les communes) : 11 voix pour et 4 voix contre ;

- choix de la figuration des bars : 13 voix en faveur d'un dessin modernisé, 2 voix en faveur d'une reproduction d'origine plus ancienne ;

- placement de la Croix de Guerre au centre du blason : 11 voix pour et 4 voix contre.

Un article plus complet sur ce blason sera consacré dans la prochaine revue municipale.

INFORMATIONS

- **Mairie**

La Mairie sera fermée les **24, 26 et 31 décembre et du 2 au 9 janvier 2015.**

Une permanence aura lieu le **31 décembre de 10h à 11h, uniquement pour les inscriptions sur les listes électorales.**

En cas d'urgence, veuillez vous adresser aux Adjointes.

- **Place de la résistance**

La place de la résistance a été dégradée durant les travaux d'assainissement. Grâce à un reliquat budgétaire, la réfection de cette place a pu être réalisée.

- **Liste électorale**

Il est rappelé aux nouveaux arrivants que l'inscription sur la liste électorale doit être faite avant le **31 décembre 2014.** Pour cela, munissez-vous de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile. N'attendez pas le dernier jour !

- **Vœux**

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 17 janvier à 10h30 à la salle ASCE. Toute la population est cordialement invitée. Un point d'étape sera notamment fait sur les actions réalisées et à venir.

- **Visite de rues**

La municipalité ira à la rencontre des habitants de La Raydans le samedi 24 janvier à 10h.

- **Opération brioches**

La somme récoltée s'élève à **1 269.55 €.**

- **Ligue contre le cancer**

Les dons au profit de la Ligue contre le cancer s'élèvent à **2 854.30 €.**

- **Manifestations**

Samedi 20 décembre à 20h00 : Concert de la Chorale Eglise d'Etouvans

Dimanche 8 février 2015 à 13h30 : Loto de l'ASCE

Vendredi 13 février 2015

La section Badminton et Tennis de table d'Etouvans organise une soirée jeux ouverte à tous avec :

- des jeux traditionnels : tarot, poker, scrabble...
- de nouveaux jeux de sociétés à découvrir : jeux de plateaux, jeux de rôles en groupe...
- des jeux en bois type kermesse : quillettes, curling, puissance 4 géant...

Une buvette sera à disposition..

Venez seul, en famille ou entre amis à la salle ASCE, le vendredi 13 février 2015 à partir de 20h

Entrée gratuite.

L'affiche visible sur le site d'Etouvans dans l'agenda : <http://etouvans.cc3c.fr>

Dimanche 22 février 2015 : Brocante Vide grenier organisé par l'ASCE Pétanque.

- **Médaille de la famille Promotion Fête des mères 2015**

Les mères ou pères de famille désirant recevoir la médaille de la famille peuvent en faire la demande. Il faut constituer un dossier de proposition et l'adresser à l'union départementale des associations familiales (UDAF) avant le 20 janvier 2015.

Cette distinction est décernée :

- Aux mères et pères de famille dont tous les enfants sont français;
- Aux mères ou pères de famille, veufs ou divorcés qui élèvent seuls leurs enfants ainsi que les personnes seules ayant recueilli ou adopté des enfants.

Le nombre d'enfants requis pour postuler à la médaille est de :

- 4 ou 5 enfants pour la médaille de Bronze
- 6 ou 7 enfants pour la médaille d'Argent
- 8 enfants et plus pour la médaille d'Or

Pour plus de renseignements, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de la Mairie.

- **Recrudescence de vols et cambriolages**

Notre village et ceux alentours connaissent une vague de cambriolages. Restons vigilants et attentifs aux véhicules inhabituels qui roderaient.

- **Elections législatives partielles**

Les élections législatives partielles auront lieu le **1^{er} février 2015** et si nécessaire, le **8 février 2015**.

*Le Conseil Municipal
vous souhaite un joyeux Noël
et vous présente ses meilleurs voeux
pour l'année 2015*



Les commissions

- **Commission Travaux / Patrimoine / Accessibilité / SIVU :**

- ✓ Pose des décorations de Noël.
- ✓ Entretien et passage au contrôle technique du véhicule de déneigement.
- ✓ Taille des haies et des massifs.
- ✓ Remplacement de 3 radiateurs à la Mairie.
- ✓ Réparation d'une fuite dans un logement communal.
- ✓ Nettoyage du Point R.
- ✓ Pose de quilles dans la rue de l'Eglise.

- **Commission Information Communication:**

- ✓ Relecture du compte rendu.
- ✓ Mise à jour du nouveau site internet.
- ✓ Préparation du bulletin annuel.

- **Commission Urbanisme P.L.U - Environnement :**

- ✓ Etude de la déclaration préalable de Monsieur MAHDJOUR Anthony, 8 rue Sur Montfort pour un sas d'entrée : avis favorable.
- ✓ Etude de la déclaration préalable de Madame SAÏN Myriam, 40 La Raydans pour la démolition et la reconstruction d'un garage : avis défavorable.
- ✓ Etude de la demande du permis de construire de Monsieur DUPONT Alain, 9 rue de la Libération pour un garage : avis favorable.
- ✓ Déclaration d'achèvement des travaux de Monsieur FROHLICH Patrice, 13 rue du Commandant Joly.

- **Commission Ecole**

L'ensemble de la communauté éducative (parents élus, associations, personnel communal et enseignantes) a été réunie le 17 novembre dernier pour faire un bilan d'étape des actions engagées depuis la rentrée. Les échanges font état d'une réelle satisfaction de l'ensemble des partenaires ; ces derniers ont apprécié l'engagement de l'équipe municipale, notamment à propos de la mise en place des TAP (le temps d'activité complémentaire entre 15h45 et 16h30). La concertation a, entre autres, permis d'évoquer une possible fatigue des élèves en fin de semaine. Il a donc été proposé de diversifier les activités proposées le vendredi soir. Plusieurs contacts ont été pris en ce sens mais n'ont pas toujours abouti. Le projet actuellement le plus avancé devrait conduire à trois interventions du Théâtre de Verdure auprès du groupe d'élèves les plus âgés (les 16 janvier, 28 mars et 15 mai). Il est par ailleurs fait appel à toutes les personnes (parents d'élèves, retraités...) volontaires possédant des compétences particulières : une aptitude pour le bricolage, la peinture, le jeu... peut être mise à profit pour proposer de nouvelles activités aux enfants. Des renseignements et des aides peuvent être fournis en prenant contact avec la commission Ecole.

QUESTIONS – REMARQUES – SUGGESTIONS



A remettre en Mairie daté et SIGNE

Nom.....Prénom.....

Vous pouvez contacter Nicolas PACQUOT au 06 52 61 85 85 ou par mail à l'adresse nicolas.pacquot@gmail.com.

Il vous est possible également de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse mairie.etouvans@wanadoo.fr
- directement à la mairie